



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié.e.s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°160

Si la CGT est première organisation syndicale dans les TPE avec 26,31% ... avec un taux de participation à moins de 6% (*cf. notre dernier bulletin*) qu'en est-il dans la branche des experts comptables et commissaires aux comptes ?

La CGT est deuxième organisation syndicale avec 21,32%, la première organisation ayant obtenu 22,97% dans la branche. Rappelons que la profession compte 130 000 salarié.e.s pour 22 000 entreprises. [Source (*compta on line – 22/09/2020*)]. Selon d'autres sources, il y aurait 140 000 salarié.e.s.

46 253 salarié.e.s demeurent dans des entreprises de moins de 10 salarié.e.s, c'est à-dire environ 36% de la profession. Notre résultat porte donc sur ces 36%.

Il faudra attendre mai 2021 pour avoir le résultat consolidé pour toute la branche.

Pour autant, nous sommes relativement, (*eu égard au taux de participation*), satisfait de ce résultat. Cela ne peut que renforcer notre détermination à travailler pour les salarié.e.s des très petites entreprises, afin :

- De faire grandir le taux de participation,
- D'élargir notre audience au sein de la profession.

Dans ce cadre, nous allons travailler à ce que chaque salarié.e de notre branche se reconnaisse dans les propositions de la CGT. Cela va nous conduire nécessairement à consulter les salarié.e.s des TPE, par le biais de nos bulletins d'informations.

Il s'agit de faire en sorte que chaque salarié.e soit informé.e et consulté.e... sur l'évolution de la convention collective. Malheureusement, nous ne pouvons intervenir que par voie de fax dans les cabinets...sauf pour les salarié.e.s nous ayant fait parvenir leur adresse mail personnelle.

Mais même ainsi, nous allons poursuivre notre travail... parce que les accords et la convention collective s'appliquent aux salarié.e.s de toute la branche.

L'objectif est que chaque salarié.e soit, quelque peu, acteur de la négociation, par notre biais, pendant ces quatre prochaines années.

Enfin, nous remercions l'ensemble des salarié.e. s qui nous a fait confiance en votant pour la CGT dans notre branche. Cela ne peut que nous encourager à faire encore mieux...dans le seul intérêt des salarié.e.s.

Merci à toutes et à tous.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts-Comptables* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes